

Emploi,  
commande  
publique et  
développement  
durable

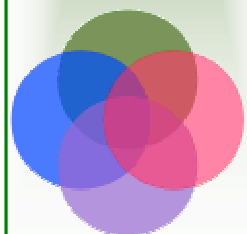
**Christiane LENFANT**

**Directrice départementale  
du Travail, de l'Emploi et de la  
Formation Professionnelle**

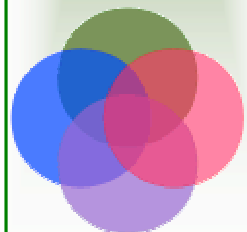
---

**DDTEFP MAYENNE**

---

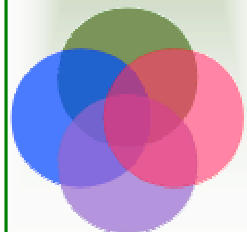


- Les raisons d'agir
- Le cadre juridique et les stratégies nationales
- Les critères relatifs aux clauses sociales et environnementales dans le Code des Marchés Publics
- Les enjeux pour les maîtres d'ouvrages publics
- Les facteurs de réussite
- Les types de marché
- La mise en œuvre
- Le calcul
- Les types de clauses environnementales
- L'offre de service du SPE
- Les interlocuteurs



### La commande publique et le développement durable

*ou comment conduire une politique d'achat socialement responsable*

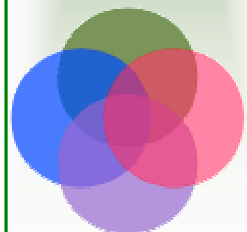


### Les raisons d'agir

Les collectivités locales soucieuses de lier dépenses publiques et intérêt général peuvent désormais en toute légalité:

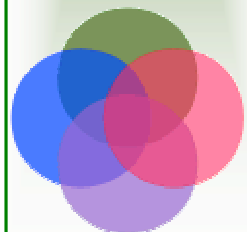
- Inscrire leur volonté de préserver l'environnement
- Promouvoir l'emploi
- Combattre l'exclusion sur leur territoire

Par l'inscription dans leurs marchés publics de clauses sociales et environnementales.



### Le cadre juridique et les stratégies nationales

- La directive européenne 2004/18/CE du 31 mars 2004
- La charte de l'environnement intégrée au bloc constitutionnel le 1er mars 2005
- Le Code des Marchés Publics (décret août 2006)
- La jurisprudence de la Cour de justice des Communautés Européennes du Conseil d'Etat
- La Stratégie Nationale de Développement Durable ( juin 2003, actualisée novembre 2006)
- Le Plan National d'action pour des achats publics durables (novembre 2006)



# JOURNEE DES MAIRES du 6 février 2009

## Développement durable

### Les critères relatifs aux clauses sociales et environnementales dans le Code des Marchés Publics

La prise en compte des finalités sociales

La prise en compte des exigences environnementales

**art.5 : la prise en compte systématique du développement durable**

**art.6 : les exigences environnementales** ex : les écolabel

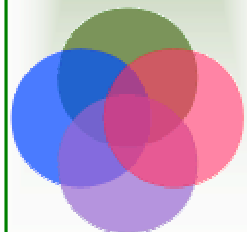


**art.14 : les conditions d'exécution du marché**

**art.15 : les marchés réservés**

**art.30 : les marchés d'insertion professionnelle**

**art. 53 : les performances en matière d'insertion professionnelle et/ou environnementales sont un des critères de choix.**



# JOURNÉE DES MAIRES du 6 février 2009

## Développement durable

### Les enjeux pour les maîtres d'ouvrage publics

#### Enjeux sociaux

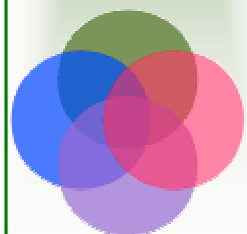
#### Enjeux environnementaux

### Lier dépenses publiques et intérêt général

### Afficher ses préoccupations citoyennes

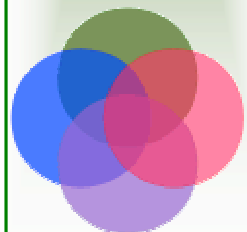
- Combattre la précarité et l'exclusion sur son territoire
- Offrir au public l'opportunité d'un accès au marché du travail local et une expérience professionnelle.

- Améliorer les performances environnementales
- Renforcer les performances économiques
- Influencer le comportement d'autres acteurs socio-économiques en donnant l'exemple
- Envoyer des signaux clairs au marché



### Les facteurs de réussite pour la mise en œuvre des clauses

- La volonté affirmée du maître d'ouvrage,
- La constitution d'une équipe spécialisée d'ingénierie et d'appui à la mise en œuvre et au suivi des clauses, (services techniques et service des marchés ou des achats)
- La mise en commun des informations concernant les projets de marchés
- Le référencement de fournisseurs offrant des produits écolabellisés ou certifiés
- La mise en commun des informations concernant les aides publiques relatives aux clauses sociales et environnementales

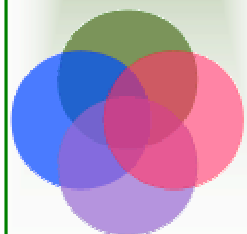


### Les types de marché

Tous les marchés peuvent faire l'objet de clauses sociales ou environnementales.

S'agissant des clauses sociales, les conditions favorables à leur introduction dans les appels d'offre sont :

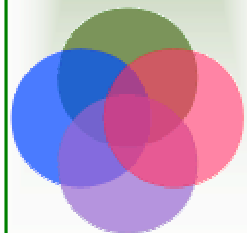
- Les lots nécessitant une part significative de main d'oeuvre
- Le **volume** du marché et sa **durée** d'exécution
- Le **secteur d'activités** dans lequel se situe le marché sur le territoire (bâtiment, TP, environnement, cuisine, restauration, maraîchage, agriculture, imprimerie, gardiennage, etc...)



### La mise en oeuvre pratique des clauses sociales visant l'insertion professionnelle de publics prioritaires

La mise en oeuvre peut se traduire par:

- L'embauche directe de demandeurs d'emploi
- Le recrutement de jeunes sous contrats de formation en alternance
- Un % d'heures de production réservé à des salariés en insertion
- Le recours à une entreprise de travail temporaire d'insertion
- La mutualisation d'heures au sein d'un GEIQ
- La sous-traitance ou la co-traitance avec une entreprise d'insertion



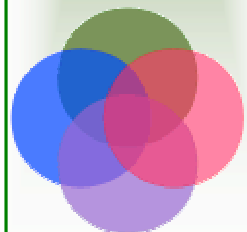
### Comment calculer la clause sociale ?

Le maître d'ouvrage souhaite inclure par exemple une clause sociale de 10% dans un marché de 1,5 million d'euros dont le coût est constitué pour 70% par de la main d'oeuvre.

Cela se traduit par :

$$\begin{array}{l} 1\ 500\ 000\ \text{€} \\ \text{-----} \quad \times 70\% \quad = 35\ 000 \times 10\% = \mathbf{3500h} \\ 30\ \text{€ (salaire horaire chargé)} \end{array}$$

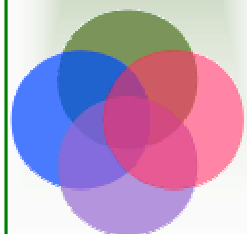
La clause sociale se traduit concrètement par plus de 2 emplois à temps plein (3500h) en embauche directe ou en sous-traitance, ou co-traitance à une structure d'insertion ou mutualisation au sein d'un GEIQ.



### Les types de clauses environnementales

Elles sont très nombreuses, on peut citer lors des appels d'offres :

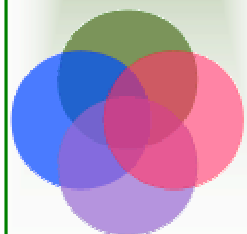
- La justification par le vendeur lors d'une commande de jouets éducatifs ou de jeux (école publique, crèche) qu'ils ne sont pas fabriqués par des enfants
- Demander l'utilisation exclusive de peinture écologique lors d'un marché comportant un lot peinture
- Lors d'un marché de nettoyage, exiger que les produits d'entretien utilisés soient biodégradables et/ou qu'ils possèdent l'écolabel
- Acheter des papiers recyclés, et des photocopieurs recto-verso peu consommateurs d'énergie
- Exiger lors d'une commande de meubles ou d'huisseries en bois que celui-ci soit certifié (FSC) garantissant qu'il provient de forêts gérées durablement
- Etc.....



### L'offre de service du SPE

Afin d'aider les maires ou présidents de communautés de communes qui souhaiteraient inscrire des clauses sociales dans leurs marchés publics le SPE fait, à titre expérimental, une offre de services sur chaque bassin d'emploi qui consiste à:

- Informer et sensibiliser les élus et techniciens sur les clauses sociales
- Aider techniquement les maîtres d'ouvrage pour:
  - Le choix des marchés susceptibles de faire l'objet de clauses sociales
  - La formulation et la rédaction des clauses dans les appels d'offres
  - La rédaction des appels d'offre des marchés d'insertion
- Aider les entreprises retenues pour la mise en oeuvre concrète des clauses
- Mobiliser les opérateurs locaux (ML, entreprise d'insertion, ETTI, GEIQ..)
- Aider le maître d'ouvrage pour le suivi de la mise en oeuvre des clauses.



### L'équipe en appui aux maîtres d'ouvrages publics

#### **Bassin d'emploi de Mayenne :**

Yveline Caillet

DDTEFP tél:02 43 67 60 69

#### **Bassin d'emploi de Château-Gontier**

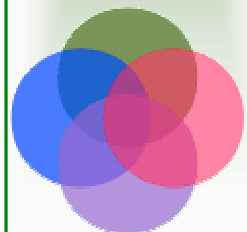
Christophe Béal

DDTEFP tél : 02 43 67 60 21

#### **Bassin d'emploi de Laval (moins territoire du PLIE)**

Claude Lodé

Mission locale tél : 02 43 56 24 05



**Michel HERVÉ**

**Maire d'AZÉ**

**Vice-président de la  
CC de Château-Gontier**

---

**CC DE CHÂTEAU-GONTIER**

---

